



Ministère de l'Aménagement du Territoire National,
de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville

Agence Urbaine de Dakhla Oued Eddahab

Annexe n°4
Fiche de poste d'un Technicien
Spécialisé en Architecture et Urbanisme

Profil :

- Être titulaire d'un diplôme de Technicien Spécialisé en Architecture et Urbanisme ou équivalent conformément aux lois et règlements en vigueur.

Expérience professionnelle :

- L'expérience professionnelle dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme est souhaitable.

Compétences requises :

- Avoir de bonnes connaissances dans le domaine urbanistique et architectural ;
- Avoir des connaissances suffisantes des règlements, normes et procédures dans le domaine de l'urbanisme ;
- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique (notamment les logiciels utilisés dans les domaines architecturaux et urbanistiques) ;
- Bonne maîtrise de la rédaction en arabe et en français.

Qualités personnelles requises :

- Dynamique, motivé et sérieux ;
- Avoir un bon sens de communication et d'organisation ;
- Avoir un esprit de synthèse et une grande capacité d'intégration et de travail en équipe ;
- Avoir le sens de la disponibilité et de la mobilité dans le travail.



Missions principales :

- Contribuer à la Programmation des réunions de la commission d’instruction des demandes qui parviennent à l’Agence après vérification du contenu des dossiers ;
- Procéder à l’examen et à l’instruction des projets par rapport aux règlements en vigueur, et à l’émission d’avis ;
- Programmer et assister aux réunions de la commission technique qui se tiennent périodiquement au niveau de l’Agence, de la Wilaya, des collectivités locales et du CRI, en vue d’instruire les projets de demandes d’autorisation ;
- Effectuer des visites des lieux, pour les dossiers nécessitant un travail de vérification sur le terrain ;
- Suivre les projets et affaires examinées en commission ;
- Assister aux commissions de réception provisoire et définitive des lotissements autorisés ;
- Concourir à la prise de mesures nécessaires (soit à travers les guichets uniques ou autres...) pour écourter les délais d’instruction des dossiers traités et notamment concernant l’avis de l’Agence Urbaine ;
- Participer aux commissions de contrôle du respect de la réglementation des plans d’aménagement et la vérification de la conformité des projets de constructions, de lotissements, de morcellements et groupes d’habitations par rapport aux plans autorisés.

